



SODELI - CORT

... *Mutualité*

2011

MUTIEG
La mutuelle des industries
électriques et gazières



PRESTATIONS 2011

Les garanties sont exprimées en pourcentage de la base de remboursement conventionnelle de l'assurance maladie et/ou du tarif de convention ou d'autorité. Le cumul des remboursements ne peut excéder les frais réels. Les garanties entrent dans le cadre des contrats responsables prévus par la législation. Ceci exclut la prise en charge de la participation forfaitaire de 1 € par acte, les majorations du reste à charge consécutives au non respect du parcours de soins (accès à un médecin sans consultation du médecin traitant : le dépassement d'honoraires dit "DA" et la minoration du remboursement SS) ainsi que les franchises mises en place au 1er janvier 2008 par les Pouvoirs publics.

SOINS COURANTS	CAMIEG *		Couverture Supplémentaire Maladie Retraités (CSM ET CSMR)	Option 1 SODELI	Option 2 CORT
	Régime général	Part complémentaire			
Visites médicalement justifiées et consultations des médecins généralistes	70 %	50 %	40 %	50 %	100 %
Visites médicalement justifiées et consultations des médecins spécialistes	70 %	50 %	100 %	-	50 %
Actes techniques médicaux	70 %	50 %	80 %	10 %	60 %
Actes d'imagerie, d'échographie et de radiologie	70 %	50 %	80 %	10 %	60 %
Consultations ostéopathes, chiropracteurs, étioopathes* et médecins acupuncteurs sur frais réels limités à 100 € (12 séances par an)	-	-	35 % des Frais Réels	15 % des Frais Réels	25 % des Frais Réels
Auxiliaires médicaux	60 %	60 %	50 %	10 %	70 %
Analyses - Prélèvements	60 %	60 %	50 %	30 %	70 %
Analyses hors nomenclature	-	-	0,7 % PMSS (20,20 €)	-	10 €
Pharmacie Vignettes blanches/ bleues/ oranges sur la base du tarif forfaitaire de responsabilité	65%/35%/15%	35%/65%/85%	-	-	-
Pansements	65%	55%	40 %	100 %	155 %
Majoration de la prestation soins courants de 50 % pour les personnes en situation de handicap (carte d'invalidité avec taux d'incapacité > 80 %)	Non	Non	Oui	Non	Non
OPTIQUE					
Monture acceptée SS : un équipement par année civile par ADULTE	65 %	640 % + 40 €	5 % PMSS (144,25 €)	20 €	45 €
Monture acceptée SS : un équipement par année civile par ENFANT	65 %	190 %	2 % PMSS (57,70 €)	20 €	45 €
Verre accepté SS : un équipement par année civile par ADULTE	65 %	640 %	1300 %	50 %	100 %
Verre accepté SS : un équipement par année civile par ENFANT	65 %	240 %	440 %	50 %	100 %
Lentilles acceptées SS : un équipement par bénéficiaire et par année civile	65 %	640 %	1,5 % PMSS (43,28 €)	20 €	45 €
Lentilles correctrices non prises en charge par la SS y compris adaptation : forfait annuel par bénéficiaire	-	Adulte : 92,30 € Enfant : 151,20 €	7,35 % PMSS (212,05 €)	20 €	45 €
Monture, Verre accepté SS : 2 ^{ème} équipement par an	65 %	640 % + 40 €	-	Monture:30 € Verres:300%	Monture:45 € Verres:600%
Lentilles acceptées SS : 2 ^{ème} équipement par an	65 %	640 %	-	300 %	600 %
Chirurgie corrective non prise en charge SS (par œil)	-	-	12 % PMSS (346,20 €)	-	-
DENTAIRE					
Soins	70 %	50 %	100 %	-	50 %
Prothèses prises en charge par la SS : sans présentation du devis	70 %	250 %	100 %	75 %	110 %
Prothèses prises en charge par la SS : avec présentation du devis	70 %	250 %	150 %	75 %	110 %
Prothèses non prises en charge par la SS : sans présentation du devis	-	320 %	100 %	75 %	180 %
Prothèses non prises en charge par la SS : avec présentation du devis	-	320 %	150 %	75 %	180 %
Orthodontie prise en charge par la SS	100 %	220 %	200 %	50 %	100 %
Orthodontie non prise en charge par la SS	-	-	300 %	-	100 %
Couronne sur implant (maximum 5 par an)	70 %	250 %	10,5 % PMSS (302,93 €)	-	-
ACTES HORS NOMENCLATURE :					
Implant : (maximum 5 par an)	-	-	10,5 % PMSS (302,93 €)	75 €	150 €
Couronne ou stellite provisoire :					
- 1 ou 2 dents	-	-	2 % PMSS (57,70 €)	-	30 €
- 3 dents	-	-	4 % PMSS (115,40 €)	-	60 €
- par dent supplémentaire	-	-	1 % PMSS (28,85 €)	-	-
Parodontologie (forfait annuel) Détartrage	-	-	0,8 % PMSS (23,08 €)	50 €	100 €
Parodontologie (forfait annuel) Curetage	-	-	2,8 % PMSS (80,78 €)	-	100 €
Parodontologie (forfait annuel) Chirurgie	-	-	5,6 % PMSS (161,56 €)	-	100 €
Autres actes hors nomenclature sur frais réels limités à 500 € par an	-	-	30 % des Frais Réels	-	-
HOSPITALISATION					
Frais de séjour et honoraires, frais de salle d'opération	80 %/100 %	70 %/50 %	100 %	-	100 %
Forfait journalier	-	-	18 € / jour	-	-
Frais d'accompagnant médecine et chirurgie (enfant de moins de 16 ans)	-	-	1 % PMSS/jour (28,85 €)	10 € / jour	15 € / jour
Chambre particulière médecine, chirurgie (30 jours par hospitalisation, renouvelable une fois sur prescription médicale)	-	-	2,1 % PMSS/jour (60,59 €)	20 € / jour	30 € / jour
Chambre particulière maternité (8 jours maximum)	-	-	2,1 % PMSS/jour (60,59 €)	20 € / jour	30 € / jour
Frais de transport	65 %	35 %	-	-	-
APPAREILLAGE					
Orthopédie et prothèse médicale	65 %	85 %/185 %	100 %	-	30 %
Prothèse auditive unilatérale	65 %	520 %	12 % PMSS (346,20 €)	150 €	150 €
Prothèses auditives bilatérales	65 %	520 %	24 % PMSS (692,40 €)	300 €	300 €
Forfait annuel pour piles et entretien des prothèses auditives	-	-	1,4 % PMSS (40,39 €)	20 €	20 €
Véhicule pour handicapé accepté par la SS	100 %	150 %	90 % PMSS (2 596,50 €)	-	-
AUTRES PRESTATIONS					
Cure thermale agréée par l'Assurance Maladie, forfait pour 21 jours d'un cursiste (réduit en proportion de la durée réelle pour les cures plus courtes)	65 %	35 %	8 % PMSS (230,80 €)	175 €	175 €
Vaccins (par vaccin)	-	-	1,75 % PMSS (50,49 €)	10 €	50 €
Pilule contraceptive dite de 3ème ou 4ème génération, forfait annuel	-	-	1,75 % PMSS (50,49 €)	10 €	50 €
Ostéodensitométrie	70 %	50 %	2,8 % PMSS (80,78 €)	10 €	50 €
Détartrage annuel des dents	70 %	50 %	70 %	-	-
Scellement des sillons sur les molaires avant 14 ans	70 %	50 %	70 %	-	-
Pack prévention annuel comprenant :	-	-	3,85 % PMSS (111,07 €)	25 €	110 €
- psychomotricien, diététicien, ergothérapeute, podologue, amniocentèse ;					
- bilan du langage oral ou écrit avant 14 ans par orthophoniste ;					
- dépistage des troubles de l'audition par orthophoniste ;					
- bracelet GSM* sur prescription médicale pour malades d'Alzheimer ;					
- substituts nicotiques, test hémocult, tensiomètre prescrits par un médecin	50 € par an pour les substituts nicotiques				
- prélèvement pour le dépistage du cancer de la prostate.					
Forfait Equipement Handicap: Equipements et réparation pour les handicaps moteur et visuels (personnes handicapées titulaires d'une carte invalidité à 80 %)	-	-	-	500 € par an	500 € par an
Assistance familiale	-	-	-	Oui	Oui

* Les colonnes concernant la CAMIEG sont données à titre indicatif et n'engagent pas celle-ci, les prestations selon la Législation Sociale.

PMSS : Valeur 2010

- **SO DELI ET CORT** : Les 2 options créées par MUTIEG pour compléter la CSM.

EXEMPLES DE PRESTATIONS

1/ CONSULTATION D'UN GENERALISTE AVEC DEPASSEMENT D'HONORAIRES DANS LE PARCOURS DE SOINS

Exemple de dépense réelle :	50,00 €
Base de Remboursement de la Sécurité Sociale :	22,00 €
CAMIEG Régime général de Sécurité Sociale (70 % de la base)	15,40 €
<i>Participation forfaitaire</i>	-1,00 €
CAMIEG Régime Complémentaire des IEG (50 % de la base)	11,00 €
TOTAL CAMIEG	25,40 €
CSM (40 % de la base)	8,80 €
TOTAL	34,20 €
RESTE A CHARGE AVANT CSM	24,60 €
RESTE A CHARGE APRES CSM	15,80 €
Supplément SO DELI (50 % de la base)	11,00 €
RESTE A CHARGE FINAL OPTION SO DELI	4,80 €
Supplément CORT (100 % de la base)	14,80 €
RESTE A CHARGE FINAL OPTION CORT	1,00 €

2/ CONSULTATION D'UN SPECIALISTE AVEC DEPASSEMENT D'HONORAIRES

	Dans le parcours de soins	En dehors parcours de soins
Exemple de dépense réelle :	65,00 €	65,00 €
Base de Remboursement de la Sécurité Sociale :	23,00 €	23,00 €
CAMIEG Régime général de Sécurité Sociale (70% de la base dans le parcours,30% en dehors)	16,10 €	6,90 €
<i>Participation forfaitaire</i>	-1,00 €	-1,00 €
CAMIEG Régime Complémentaire des IEG (50 % de la base)	11,50 €	11,50 €
TOTAL CAMIEG	26,60 €	17,40 €
CSM (100 % de la base)	23,00 €	23,00 €
TOTAL	49,60 €	40,40 €
RESTE A CHARGE AVANT CSM	38,40 €	47,60 €
RESTE A CHARGE APRES CSM	15,40 €	24,60 €
Supplément SO DELI (Néant)	-	-
RESTE A CHARGE FINAL OPTION SO DELI	15,40 €	24,60 €
Supplément CORT (50 % de la base)	11,50 €	11,50 €
RESTE A CHARGE FINAL OPTION CORT	3,90 €	13,10 €

3/ PROTHESE DENTAIRE (COURONNE)

	Sans présentation de devis préalable	Avec présentation de devis préalable
Exemple de dépense réelle :	600,00 €	600,00 €
Base de Remboursement de la Sécurité Sociale :	107,50 €	107,50 €
CAMIEG Régime général de Sécurité Sociale (70% de la base)	75,25 €	75,25 €
CAMIEG Régime Complémentaire des IEG (250 % de la base)	268,75 €	268,75 €
TOTAL CAMIEG	344,00 €	344,00 €
CSM (100 % de la base sans présentation de devis, 150 % avec)	107,50 €	161,25 €
TOTAL	451,50 €	505,25 €
RESTE A CHARGE AVANT CSM	256,00 €	256,00 €
RESTE A CHARGE APRES CSM	148,50 €	94,75 €
Supplément SO DELI (75 % de la base)	80,62 €	80,62 €
RESTE A CHARGE FINAL OPTION SO DELI	67,88 €	14,13 €
Supplément CORT (110 % de la base)	118,25 €	94,75 €
RESTE A CHARGE FINAL OPTION CORT	30,25 €	0,00 €



4/ OPTIQUE ADULTE : UN ÉQUIPEMENT PAR AN POUR LA CSM

	Verres Unifocaux + Monture	Verres Multifocaux + Monture
Exemple de dépense réelle :	500,00 €	660,00 €
Monture	200,00 €	200,00 €
Verres	150,00 € chaque	230,00 € chaque
Base de Remboursement de la Sécurité Sociale :		
Monture	2,84 €	2,84 €
Verres	7,32 €	20,74 €
CAMIEG Régime général de Sécurité Sociale (65 % de la base)	6,60 €	15,33 €
CAMIEG Régime Complémentaire des IEG (640 % de la base + 40 €)	105,02 €	190,91 €
TOTAL CAMIEG	111,63 €	206,24 €
CSM (Monture : 5 % PMSS, Verres : 1300 % de la base)	239,41 €	413,87 €
TOTAL	351,04 €	620,11 €
RESTE A CHARGE AVANT CSM	388,37 €	453,76 €
RESTE A CHARGE APRES CSM	148,96 €	39,89 €
Supplément SODELI (Monture : 20 €, Verres : 50 % de la base)	23,66 €	30,37 €
RESTE A CHARGE FINAL OPTION SODELI	125,30 €	9,52 €
Supplément CORT (Monture : 45 €, Verres : 100 % de la base)	52,32 €	39,89 €
RESTE A CHARGE FINAL OPTION CORT	96,64 €	0,00 €

COTISATIONS MENSUELLES 2011

	SODELI	CORT
Isolé	6 €	15 €
Famille	12 €	30 €

Isolé : salarié ou retraité inscrit seul à la CSM ou à la CSMR

Famille : salarié ou retraité inscrit à la CSM ou à la CSMR avec un ou plusieurs autres ayants droit de sa famille.

Attention, les cotisations indiquées sur ce document ne tiennent pas compte, étant donné sa date de réalisation, de la nouvelle taxe sur les contrats d'assurance responsables de 3,5 % annoncée par les Pouvoirs Publics en septembre 2010. Si celle-ci est effective, elle sera répercutée sur les cotisations Hors Taxe indiquées sur ce document.

MUTIEG Services

MUTIEG avec Mondial Assistance intègre pour les bénéficiaires de SODELI et CORT une assistance à domicile en cas d'accident, de maladie soudaine et non chronique (nécessitant hospitalisation ou immobilisation au domicile) ou de décès ainsi qu'une aide dans leurs démarches.